

Pour les samedis, dimanches et jours fériés, possibilité de commander des paniers repas.

En semaine et le week-end, un potage et/ou une collation peuvent être demandés pour le soir.

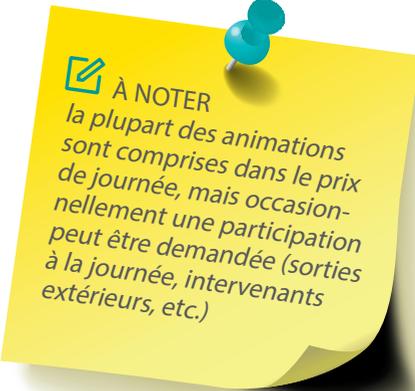
## L'animation

Au quotidien, des animations sont mises en place au sein de l'établissement.

L'objectif : maintenir l'autonomie des résidents et développer le lien social entre eux.



Des sorties et des activités extérieures sont aussi organisées tout au long de l'année. Une fois par semaine, une sortie courses est programmée (tarification au kilomètre).

**À NOTER**  
*la plupart des animations sont comprises dans le prix de journée, mais occasionnellement une participation peut être demandée (sorties à la journée, intervenants extérieurs, etc.)*

## Des services collectifs facultatifs

En plus de la restauration, les résidents peuvent bénéficier de services collectifs facultatifs et payants comme l'entretien du linge, la coiffure, la pédicure.



EN+

Possibilité d'un hébergement temporaire meublé au sein de l'établissement pour les personnes âgées de 60 ans et plus (sortie d'hôpital, isolement, indisponibilité des aidants, etc.). Durée maximale : 3 mois/an en un ou plusieurs séjours.

# Bienvenue à la Résidence autonomie LA COUR

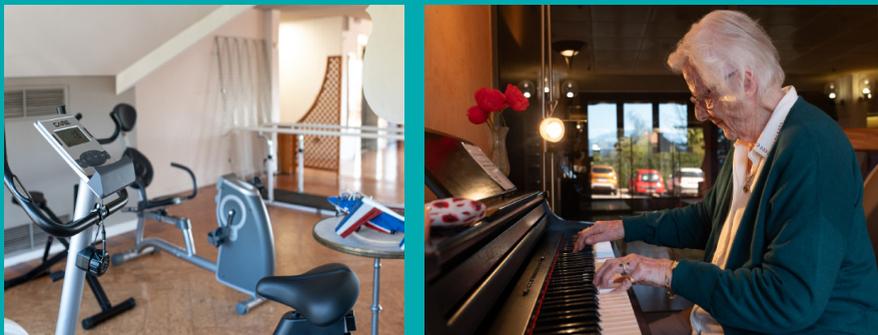
1 passage des Pinsons  
Annecy-le-Vieux  
74940 Annecy  
Tél. : 04 50 66 13 95  
[residence.lacour@grandannecy.fr](mailto:residence.lacour@grandannecy.fr)

Accès en bus :  
lignes 5 (arrêt Tilleuls)  
et 13 (arrêt La Cour)

La Résidence autonomie propose des logements individuels et des espaces collectifs. Elle offre bien-être et convivialité dans un environnement sécurisé pour des personnes autonomes, âgées de + de 60 ans.



Située dans la commune déléguée d'Annecy-le-Vieux, au cœur d'un environnement calme et agréable, la résidence autonomie La Cour bénéficie de la proximité d'un centre commercial, d'un parc, de la mairie et de l'église.



## CONDITIONS D'ADMISSION

La résidence La Cour s'adresse aux seniors de plus de 60 ans, valides, autonomes et résidant prioritairement dans l'une des 34 communes du territoire du Grand Annecy.

## VOTRE HÉBERGEMENT

L'établissement dispose de :

- 50 studios de 28 à 32 m<sup>2</sup>
- 1 T2 ■ 1 T3

Chaque appartement est composé :

- d'une cuisine aménagée
- d'une chambre-salon
- d'une salle de bain
- certains studios sont également dotés d'un balcon
- d'une connexion Wi-Fi

Le dossier d'inscription est à compléter en ligne sur le site [www.viatrajectoire.fr](http://www.viatrajectoire.fr), « Espace particuliers ». Informations au 04 50 63 48 00 ou [ciasadmissions@grandannecy.fr](mailto:ciasadmissions@grandannecy.fr)

## CONDITIONS FINANCIÈRES

Les tarifs sont proposés par le conseil d'administration du CIAS et validés par les organismes de tutelle (Conseil départemental et Agence régionale de santé). Le coût global d'hébergement varie chaque année. Se renseigner auprès de l'établissement.

L'établissement est habilité à l'aide sociale.

- Caution : un acte de caution solidaire est demandé à l'entrée du résident. Cet acte est un contrat ferme et définitif qui engage la caution à l'égard du CIAS.
- Dépôt de garantie : en absence de cautionnaire, un dépôt de garantie équivalent à un mois d'hébergement est versé à l'entrée dans l'établissement. Il est restitué après la résiliation du contrat ou décès, déduction faite du montant des éventuelles dégradations ou des sommes qui pourraient être dues par le résident. Si le résident est bénéficiaire de l'aide sociale à l'hébergement, il est dispensé de cette formalité.

## NOS PRESTATIONS

### L'accompagnement prévention santé

Un espace santé est ouvert tous les jours. L'équipe soignante se compose d'une infirmière coordinatrice et de deux aides soignantes. Les soins courants sont assurés par des aides à domicile.

A la demande des résidents et/ou de la famille, la prise en charge de la distribution des médicaments peut être assurée par l'équipe soignante. Chaque résident conserve le libre choix de ses intervenants médicaux (médecin, kinésithérapeute, pédicure, infirmière, etc.). Les démarches pour les prestations d'aide à domicile sont réalisées par les résidents. Une surveillance 24h/24 est assurée. L'équipe soignante peut vous accompagner dans le suivi de votre dossier médical et votre prise en soin.

### La restauration

La résidence dispose d'un restaurant ouvert tous les midis, du lundi au vendredi, aux résidents ainsi qu'aux personnes extérieures qui le souhaitent : personnes âgées de la communes, familles et amis des résidents.



**À NOTER**  
Une équipe de quatre personnes est en charge de l'hébergement (entretien des parties communes de la résidence, service au restaurant, animations le week-end, etc.). L'entretien du logement est réalisé par le résident, sa famille, ou des auxiliaires de vie.